



Province de Québec
MRC des Pays-d'en-Haut
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Patrick Paradis directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Lac-des-Seize-Îles.

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles a adopté, lors de sa séance tenue le 8 décembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE l'endroit, les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATE	HEURE	ADRESSE
12 janvier	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
9 février	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
9 mars	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
13 avril	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
11 mai	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
8 juin	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
13 juillet	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
10 août	18h00	3199, chemin Millette (secteur sud)
14 septembre	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
14 octobre	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
16 novembre	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église
14 décembre	18h00	Hôtel de ville – 47, rue de l'Église

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Lac-des-Seize-Îles, le 9 décembre 2025.

Le Directeur général et greffier-trésorier



Patrick Paradis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 9^e jour du mois de décembre 2025.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de décembre 2025.



Patrick Paradis

Directeur général et greffier-trésorier